

DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 16 OCTOBRE 2012 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints

Mesdames CHATENOUD C, NIBOUCHE B, MALINAS C., Messieurs, BENOIT M., CHERUEL P., RICARD G, Conseillers Municipaux.

Procurations de :

AGRET R à DEMANSE J - RIEU P. à CHERUEL P - DENIS H. à RICARD G.
RICHARD B. à VERGES J.C.- COUDERC V. à BENOIT M.

Absents : REBIERE P., DARLIX L.P.

Secrétaire de Séance : Mme NIBOUCHE

PROJET DE CONSTRUCTION DU POLE SOCIO CULTUREL « JEAN FERRAT » RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Par délibération en date du 2 février dernier, le conseil municipal avait décidé de confier au cabinet Archi et Partenaires la première phase de la tranche conditionnelle à savoir : étude du projet, élaboration du dossier de consultation et analyse des offres.

C'est au vu de cette décision que la consultation a été lancée par procédure adaptée. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération a été réévaluée et se trouve désormais fixée à 1 850.000 Euros H.T.

Cette opération de travaux comprend une tranche unique répartie en 14 lots. Le délai global d'exécution est fixé à 13 mois période de préparation incluse, le délai d'exécution propre à chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble.

Les 14 lots sont les suivants :

1	V.R.D. / Gros-Œuvre
2	Charpente métallique – Bardage - couverture - Serrurerie
3	Etanchéité
4	Cloisons – Doublages
5	Faux-plafonds
6	Revêtements de sols – Faïences
7	Menuiseries extérieures
8	Menuiseries intérieures
9	Peinture - Isolation extérieure
10	Electricité, courants forts et courants faibles
11	Génie climatique – Plomberie – Sanitaire
12	Ascenseur
13	Equipement scénique
14	Equipement siègerie

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Déroulement de la consultation :

- Publication sur e-marchespublics.com sous le N° ID Dematis 212721 le 05/09/2012
 - Annonce dans le Moniteur le 14/09/2012
 - Annonce dans le BOAMP le 12/09/2012
- Date limite de réception des offres le 28/09/2012

69 plis ont été réceptionnés dans les délais suivant registre des dépôts établi et signé par Monsieur le Maire dont certains concernaient plusieurs lots. L'ouverture des offres s'est tenue le 4 octobre 2012.

Le jugement des offres s'est effectué suivant des critères préalablement définis dans le règlement de consultation qui sont : les garanties et capacités techniques et financières, les références professionnelles

Le règlement de consultation précise également dans son article 4 que : « Les offres supérieures ou inférieures de plus de vingt pour cent seront éliminées. »

L'attention des concurrents a été attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 4 octobre 2012, il est décidé de déclarer infructueux les lots suivants :

1	V.R.D. / Gros-Ceuvre
9	Peinture - Isolation extérieure
10	Electricité, courants forts et courants faibles

Toutes les offres étant supérieures ou inférieures de plus de vingt pour cent.

En ce qui concerne les lots suivants, il est décidé ce qui suit :

2	Charpente métallique – Bardage - couverture – Serrurerie 3 offres L'offre LANDRAGIN est rejetée (supérieure à 20%) Les offres CABROL et CEVEN'METAL sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
3	Etanchéité 8 offres Les offres MASSILIA, SARL GW et SMAC sont rejetées (supérieures à 20%) Les offres SARL MIE, STIM SAS, SAB ETANCHEITE, ASTEN et ECFM sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante.
4	Cloisons – Doublages 9 offres L'offre MONLEAU ISO est rejetée (supérieure à 20%) Les offres SOLELEC, TRESQUOISE, OLIVEIRA, SAS P BAT, SARL RENOUVEAU, MJM, LANGUEDOCIENNE DE PLATRERIE, SARL ISO 9 sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
5	Faux-plafonds 9 offres Les offres SOLELEC, CLIBAT sont rejetées (supérieures à 20%) Les offres SAS P BAT, MJM, LANGUEDOCIENNE DE PLATRERIE, MONLEAU ISO, MATEU, SARL ISO 9, TRESQUOISE. sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
6	Revêtements de sols – Faiences 6 offres L'offre PAPERON est rejetée (inférieure à 20%) Les offres ART DES SOLS, SPVC, DOCK DU LINO, RECOLOR, DG PEINTURE sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
7	Menuiseries extérieures 6 offres Les offres FANCE ALU, SAS BARSALOU, VIDAL'ALU, LABASTERE 34, BOUISSE SMAB sont rejetées (supérieures à 20%) L'offre J'ALUMINE est déclarée conforme et fera l'objet d'une mise au point

8	Menuiseries intérieures 5 offres Les offres CHACORNAS, ROUX FRERES, DELTA ENTRE sont rejetées (supérieures à 20%) Les offres EGM, ADM BASSEREAU sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
11	Génie climatique – Plomberie – Sanitaire 8 offres Les offres LAGIER FILS, CCS CHAVEROU sont rejetées (supérieures à 20%) Les offres THERMATIC, CREA SOLAIRE, MULTITEC, NICOLAS, SARL JBC, CLEMENT TERMIQUE DU MIDI sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
12	Ascenseur 2 offres L'offre CFA est rejetée (supérieure à 20%) L'offre OTIS est déclarée conforme et fera l'objet d'une mise au point
13	Equipement scénique 4 offres Les offres MPM EQUIPEMENT, TEXEN, SCENIC France, SARL TAMBE sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante
14	Equipement siègerie 5 offres Les offres DELAGRAVE SA SIGNATURE F sont rejetées (supérieures à 20%) Les offres MASTER INDUSTRIE QUINETTE GALLEY TECHNO LOGISTIQUE sont déclarées conformes et feront l'objet d'une négociation et d'une mise au point afin de déterminer l'offre la mieux disante

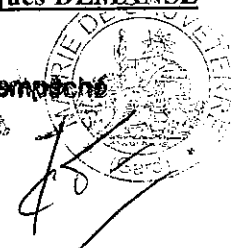
A l'issue de cette mise au point, la commission d'appel d'offres se réunira une nouvelle fois pour déterminer les offres les mieux disantes.

Conjointement, une nouvelle consultation est lancée pour les trois lots infructueux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour copie conforme suivent les signatures,
 A Sauveterre, le 17 Octobre 2012

Le Maire,
Jacques DEMANSE

Pour le Maire empêché
 L'Adjoint.



Délibération rendue exécutoire le :
 Publiée le :